

**Présents (11) :**

Céline	Bardin	Patrimoine Aurhalpin
Véronique	Belle	Inventaire général – Région AURA
Chantal Jane	Buisson	Historienne / Auteure (69)
Evelyne	Dumoulin	Société des Amis des Arts de Charlieu (42)
Jean-Pierre	Ehrmann	Mémoire mulhousienne (68)
Maryse	Gaspard	Association de sauvegarde du patrimoine de Saint-Martin d'Uriage (38)
Séverine	Koprivnick	Mémorial de la prison de Montluc (69)
Jacques	Loupforest	Les Amis du vieux Thoissey et de ses environs (01)
Nelly	Prost	Département de l'Ain (01)
Brigitte	Riboreau	Ville de Bourgoin-Jallieu (38)
Aude	Thevenon	Patrimoine Aurhalpin

---

C. Bardin présente les excuses de Marie-Hélène Chateau, présidente, qui ne pourra pas être présente à cette réunion.

Un tour de table est proposé :

- J. Loupforest est président des Amis du Vieux Thoissey et de ses environs. L'association participe depuis 2016 au *Printemps des cimetières* avec l'organisation de visites guidées dans deux communes différentes chaque année. L'association a pour objectif de réaliser un ouvrage à partir des données collectées dans ce cadre ;
- V. Belle est chercheuse à l'Inventaire Général du Patrimoine à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et travaille notamment sur le cimetière de Villefranche-sur-Saône ;
- J.-P. Ehrmann a été président de Mémoire mulhousienne et a aussi fait partie de la SPPEF (maintenant Sites et Monuments) et a, à ce titre, organisé plusieurs actions autour du patrimoine funéraire, en lien avec Patrimoine Aurhalpin ;
- M. Gaspard est membre de l'association de sauvegarde du patrimoine de Saint-Martin d'Uriage et participe pour la première fois à une réunion de la commission ;
- N. Prost est documentaliste au Département de l'Ain, qui est de plus en plus sollicité par les communes au sujet de la préservation de leur patrimoine funéraire ;
- C. J. Buisson est historienne et réalise des visites des cimetières ancien et nouveau de Villeurbanne. Elle indique aux membres qu'elle a participé à la formation dispensée sur FunMOOC par le CNFPT sur la législation funéraire et qu'elle a appris beaucoup de choses ;

- B. Riboreau est directeur du musée de Bourgoin-Jallieu, qui organise des visites des cimetières de la ville à l'occasion du *Printemps des cimetières*. La commune est notamment confrontée à des problématiques de places disponibles et de renouvellement des concessions, qui posent la question des moyens de préservation des monuments anciens ;
- E. Dumoulin est membre des Amis des Arts de Charlieu, qui ont participé pour la première fois au Printemps des cimetières 2021 et prévoient de participer à l'édition 2022 ;
- S. Koprivnik est médiatrice culturelle pour le Mémorial de la prison de Montluc, site géré par l'ONACVG, tout comme la nécropole nationale de la Doua à Villeurbanne et le Tata sénégalais à Chasselay, qui font l'objet de visites dans le cadre du *Printemps des cimetières*. Les problématiques des cimetières militaires sont différentes de celles des cimetières traditionnels, du fait de l'uniformité des tombes par exemple. Toutefois quelques tombes ont des particularités, comme celle du père Benoit ou une tombe remontant au cimetière d'origine.

Enfin C. Bardin est la coordinatrice de Patrimoine Aurhalpin et A. Thevenon est chargée de mission, notamment de l'animation de la commission et du *Printemps des cimetières*.

A. Thevenon rappelle l'ordre du jour.

### **Bilan du *Printemps des cimetières* 2021**

A. Thevenon débute par un retour sur l'édition 2021 du *Printemps des cimetières* et sur les chiffres issus du bilan réalisé, disponible sur le site internet :

- 80 organisateurs ont participé ;
- 117 cimetières ou nécropoles ont accueilli une animation ;
- 113 communes et 39 départements étaient représentés ;
- 1 600 visiteurs ont été dénombrés sur les 33 retours organisateurs reçus.

Pour un comparatif, voici les chiffres de l'édition 2019 (l'édition 2020 ayant été annulée) : 92 organisateurs, 78 communes et 108 cimetières.

Compte tenu du contexte sanitaire, qui a entraîné plusieurs annulations, ces chiffres sont très satisfaisants.

Parmi les retours effectués par les organisateurs ayant rempli le questionnaire de satisfaction, les points à retenir sont que :

- Le processus d'inscription sur OpenAgenda a été jugé satisfaisant : simple d'utilisation et pratique ;
- Les documents de communication étaient majoritairement clairs, utiles et attrayants cependant sont demandés : une meilleure mise en avant des dates et horaires, laisser une place suffisante pour coller un format A4 sur les affiches et rendre le kit de communication numérique plus accessible ;
- Les retours des visiteurs sont très positifs et le public était au rendez-vous ;
- 81% des organisateurs pensent participer à la prochaine édition et 15% sont encore indécis (en juin 2021).

Les perspectives et conclusions dégagées sont d'abord que le nombre de départements représentés et de communes est en hausse significative (+85% par rapport à 2019). Ensuite, le thème a été largement respecté, même si celui-ci reste facultatif. Enfin, cette édition a bénéficié de la mise en ligne du site internet, effectuée début 2021. Si la mise en ligne du programme reste à améliorer, la consultation de ce nouveau site est plutôt

bonne (environ 21 000 visiteurs en 1 an). Cela a aussi permis de mieux définir l'événement par rapport à Patrimoine Aurhalpin.

S. Koprivnik remarque que, pour le site internet, il y a en effet eu des confusions car deux animations se déroulaient au niveau de la nécropole du Tata sénégalais et certains visiteurs ont rencontré des difficultés à les distinguer et à trouver les informations de chacune.

Le mémorial a conservé les outils mis en place lors du *Printemps des cimetières* virtuel en 2020, en maintenant un lien numérique sur les réseaux sociaux avec les visiteurs.

Une des visites prévues, pour les personnes malentendantes, a dû être annulée mais celle-ci a pu être reprogrammée la semaine suivante, avec un public bien présent.

V. Belle souhaite connaître le nombre de participants à cette visite adaptée et comment celle-ci a été organisée ?

S. Koprivnik indique que la visite a attiré 24 participants. Le mémorial fait appel à des prestataires spécialisés pour les réaliser : ex aequo, pour les interprètes, et Parcours Culturel Spectateurs Sourds, pour la communication notamment sur Facebook.

V. Belle souhaiterait également connaître le prix d'une telle prestation.

S. Koprivnik explique que l'intervention d'un interprète coûte entre 90 et 110€ HT par heure. Pour leur visite, deux intervenants se sont relayés.

J.-P. Ehrmann souhaite attirer l'attention des membres sur l'interdiction des produits phytosanitaires dans les cimetières qui posent des soucis pour l'entretien des tombes. A Mulhouse, la mairie a interdit leur utilisation, même si elle est circonscrite aux monuments.

Pour J. Loupforest, le nombre d'organiseurs souhaitant participer à nouveau est très encourageant. Concernant les produits phytosanitaires, il rappelle que c'est une obligation pour les collectivités, introduite par la loi Labbé et qui doit s'étendre aux cimetières en 2022.

A. Thevenon indique que la réédition du Vademecum *Construire le cimetière de demain*, qui sera présentée plus longuement par la suite, abordera cette question de l'interdiction des produits phytosanitaires et proposera des pistes de réflexion et des alternatives.

V. Belle souhaiterait connaître la date de sortie de l'ouvrage.

A. Thevenon informe les membres que celui-ci sera mis en ligne très prochainement, ils seront tenus au courant.

### ***Printemps des cimetières 2022***

A. Thevenon poursuit avec l'édition 2022 de l'événement, dont plusieurs aspects restent à définir aujourd'hui. Tout d'abord concernant le thème, pour cette deuxième édition thématique le choix s'est porté sur le patrimoine funéraire combattant, tous conflits confondus. L'objectif est de mettre en lumière des soldats ainsi que des femmes et des hommes qui se sont illustrés par leurs actions (des industriels, des médecins, des civils ...)

Cette thématique a été dégagée pour plusieurs raisons : c'est d'abord un sujet général qui se retrouve dans de nombreux cimetières, puisque ces conflits ont touché l'ensemble de la population, et de plus cela nous a permis d'approcher de nombreux partenaires.

Nous avons reçu de nombreux retours positifs de la part d'organiseurs à l'annonce du thème.

L'intitulé reste à définir précisément. Des propositions sont faites aux membres, mais le sujet est tout à fait ouvert aux suggestions :

- Mémoire des conflits, mémoire des Hommes ;
- Mémoire des conflits et de leurs combattants ;

- Souvenirs de guerres au cimetière.

Pour B. Riboreau, les propositions 1 et 3 sont les plus pertinentes. Elle propose sinon : « Des conflits et des hommes ».

J. Loupforest remarque que le terme « hommes » est peut-être malvenu, il est important d'être inclusif. Il propose l'intitulé suivant : « Mémoire de guerre aux cimetières ».

S. Koprivnik signale que Mémoire des hommes est le nom du site internet du Ministère des Armées sur lequel les fonds d'archives sont hébergés. Elle approuve la proposition de J. Loupforest.

C. J. Buisson approuve également la proposition de J. Loupforest mais souhaite que le mot mémoire soit au pluriel car ils existent plusieurs mémoires concernant les conflits : la mémoire résistante, les mouvements pacifistes, ...

J.-P. Ehrmann signale la problématique des soldats enterrés dans des tombes familiales. A ce sujet, A. Thevenon indique qu'une pétition, lancée par le Souvenir Français, a été envoyée aux membres de la commission, pour alerter la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sur le devenir des tombes de Morts pour la France dans les cimetières communaux.

Les membres présents votent à l'unanimité pour l'intitulé proposé par J. Loupforest, sous cette forme : « Mémoires de guerres aux cimetières ».

A. Thevenon poursuit avec le système d'inscription, il est proposé d'utiliser de nouveau OpenAgenda, solution en ligne employée notamment pour les inscriptions aux Journées européennes du patrimoine. Les membres sont d'accord.

Concernant les documents de communication papier, la formule choisie pour cette nouvelle édition reste à déterminer. Pour rappel, en 2021, nous avons mis à disposition des organisateurs qui le souhaitaient des flyers personnalisés et des affiches génériques.

V. Belle indique que, pour l'animation organisée à Villefranche-sur-Saône, les flyers ont été le moyen de communication privilégié et ont permis d'attirer un public nombreux. Leur maquette serait néanmoins à revoir pour que l'ensemble des informations importantes soient visibles sans avoir à retourner le document.

S. Koprivnik appuie également l'importance des documents papier et des flyers, qui sont normalement largement distribués par le mémorial même si, avec la fermeture cette année, les canaux numériques ont été plus utilisés.

Les membres votent pour la même formule qu'en 2021 : flyers personnalisés et affiches génériques. La date du 25 mars pour la clôture des inscriptions est également retenue, sachant qu'après cette date les inscriptions restent ouvertes mais que les organisateurs ne pourront plus bénéficier des documents de communication papier, afin de respecter le délai d'impression et d'envoi.

Un point est fait sur les partenariats en vue de la prochaine édition :

- La Chambre syndicale nationale des arts funéraires (CSNAF), mécène depuis 2019, a souhaité augmenter sa contribution de 500€, passant donc à 1 500€ ;
- Nous sommes en attente d'une réponse de l'entreprise Barthélémy Bronze, mécène depuis 2018, quant à la poursuite de leur engagement (*ndlr, ils ont confirmé le renouvellement de leur soutien à hauteur de 500€*) ;

- Une convention est en cours de rédaction avec le Ministère des Armées et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, gestionnaire des nécropoles nationales, afin de compter plus de sites participants à l'événement. L'objectif pour cette année est d'un site par région, pour augmenter ensuite au fil des éditions ;
- Une convention a été signée avec le Souvenir Français afin d'augmenter le nombre d'animations proposées par les délégations locales de l'association. La convention porte également sur un échange de communication et sur l'application développée par le Souvenir Français, GéoMémoire ;
- Des discussions sont en cours avec la Commonwealth War Graves Commission autour d'un possible partenariat. Il s'agit de l'instance chargée de la gestion des cimetières et tombes de soldats britanniques à l'étranger comme sur leur propre sol. De même, l'American Battle Monuments, structure homologue pour les soldats américains, a été sensibilisé à l'événement et prévoit plusieurs animations pour 2022 ;
- Enfin nos partenariats médias doivent être redéfinis et étoffés afin d'avoir une meilleure visibilité de l'événement.

C. J. Buisson signale à ce sujet le contact d'une journaliste de France3 qui avait réalisé un reportage sur le cimetière de Villeurbanne et dont les coordonnées avaient été transmises à A. Thevenon.

S. Koprivnik indique l'existence d'un carré militaire de la Royal Air Force dans le cimetière de Montluel (01) qui fait l'objet d'une valorisation de la part de l'office de tourisme. Un cimetière militaire allemand est aussi implanté à proximité.

### **Recensement des tombes d'intérêt patrimonial d'Auvergne-Rhône-Alpes**

La fiche élaborée par le groupe de travail, mis en place pour cette action, est finalisée. La prochaine étape est le lancement d'une phase de test auprès de structures qui se sont portées volontaires. Cela permettra notamment de faire des modifications si besoin, avant de diffuser largement la fiche.

Nous avons toujours la volonté d'organiser des réunions d'informations dans les territoires pour faire connaître ce recensement et par la suite d'exploiter et de rendre accessible les données collectées, par la création d'une base de données en ligne, la réalisation d'un ouvrage et d'un colloque.

N. Prost et C. J. Buisson se proposent pour tester la fiche.

M. Gaspard souhaite avoir plus d'informations sur ce recensement, notamment ce qui est entendu par « d'intérêt patrimonial ».

B. Riboreau indique que le but est de créer un outil facile d'utilisation permettant le recueil des données les plus importantes sur la tombe. Par tombe d'intérêt patrimonial, le groupe de travail entend : « une tombe ayant un intérêt patrimonial de par ses auteurs, ses matériaux, son architecture, son décor ou son originalité, à l'aune du cimetière ».

C. J. Buisson demande si le recueil des informations nécessite l'accord des ayants-droits ?

Pour V. Belle et B. Riboreau, la réalisation du recensement ne nécessite pas d'accord préalable, cependant si un ouvrage voit le jour, les tombes citées dans celui-ci seront soumises à l'autorisation des ayants-droits.

C. Bardin rappelle également qu'il avait été question de la protection de certaines tombes, dans ce cas l'autorisation serait nécessaire aussi.

J. Loupforest ajoute que les photographies de tombes sont également possibles tant que les noms ne sont pas visibles. Ce recensement permettra de créer une sorte de catalogue régional et sera un outil très utile pour les communes et leur sensibilisation. Il serait bien de lancer le test d'ici le printemps.

J.-P. Ehrmann indique que Mémoire Mulhousienne a fait ce travail d'inventaire pour le cimetière de Mulhouse, une fiche est disponible sur leur site internet.

J. Loupforest propose de joindre cette fiche à celle réalisée par le groupe de travail aux testeurs, afin de pouvoir comparer.

V. Belle rappelle que le groupe de travail s'est appuyé sur des fiches existantes pour l'élaboration de la fiche de recensement.

S. Koprivnik souhaite savoir si une notion de péril est incluse dans la fiche, notamment pour attirer l'attention des communes sur l'urgence d'une intervention.

V. Belle indique qu'un champ est dédié à l'état actuel de la tombe où de telles informations peuvent être intégrées.

### **Actualités régionales et nationales**

A. Thevenon présente les autres actualités de Patrimoine Aurhalpin en lien avec le patrimoine funéraire : comme évoqué précédemment, la réédition du *Vademecum Construire le cimetière de demain* sera bientôt mise en ligne sur le site internet de Patrimoine Aurhalpin. L'ouvrage sera disponible gratuitement au téléchargement. Cette réédition a été décidée pour deux raisons : l'ouvrage, édité en 2010, était en rupture de stock depuis quelques temps et la législation funéraire a beaucoup évolué ces dernières années. Cette nouvelle édition inclut de nouveaux auteurs mais également un nouveau chapitre sur l'entretien et la valorisation du patrimoine funéraire.

Les visites virtuelles réalisées en 2021 sont finalisées et devraient être mises en ligne prochainement. Pour rappel, deux sites avaient été choisis pour ce premier projet : la nécropole nationale des Glières (Haute-Savoie), avec l'aide du Département de la Haute-Savoie, de l'Association des Glières et de l'ONACVG ; et le cimetière de Paulhaguet (Haute-Loire), avec l'aide du Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier et la relecture de V. Belle.

L'objectif est d'enrichir le corpus des visites virtuelles au fil des ans et des structures intéressées.

V. Belle demande le prix de la réalisation d'une visite virtuelle.

A. Thevenon indique que le coût d'une visite revient à peu près à 3 000€, comprenant les prises de vues, la création de l'interface, ...

A. Thevenon poursuit avec la présentation du groupe de travail national lancé en 2021 par Urgences Patrimoine sur le patrimoine funéraire. Patrimoine Aurhalpin l'a rejoint afin notamment de faire connaître les actions de la commission et le *Printemps des cimetières*.

Enfin en novembre 2021, nous avons été retenus pour participer au colloque virtuel organisé par l'Association of Significant Cemeteries of Europe (ASCE) sur le thème du tourisme des cimetières. Nous avons pu présenter le *Printemps des cimetières* et plusieurs organisateurs ont présenté leurs animations : le musée de la Bataille de Fromelles (59), la commune de Saint-Floret (63) et V. Belle pour Villefranche-sur-Saône (69).

A ce sujet, V. Belle indique qu'il avait été suggéré que Patrimoine Aurhalpin rejoigne l'ASCE lors du colloque, elle voudrait savoir ce qu'il en est.

A. Thevenon signale qu'elle a pris contact avec l'ASCE pour connaître les modalités d'adhésion, notamment financières, et qu'elle attend une réponse.

C. J. Buisson ajoute qu'elle est très favorable à l'adhésion de Patrimoine Aurhalpin à l'ASCE surtout si cela peut nous donner l'opportunité de mieux se faire connaître au niveau européen. Elle propose de transmettre le listing des membres de la commission et serait d'accord pour participer financièrement à la cotisation si besoin.

A. Thevenon présente les différentes actualités de l'association Viniciacum, adressée par courriel :

- L'association a été interpellée par une dame ayant acheté une concession au nouveau cimetière de la Guillotière, dans le centre de celui-ci où la plupart des tombes sont du XIXème siècle. Elle l'a fait restaurer et quelques temps après une tombe voisine a été détruite et remplacée par une dalle en granit moderne. Elle a écrit à la Mairie de Lyon qui a répondu qu'elle ne pouvait pas intervenir car la mairie n'a pas de droit de regard dans le choix du type de tombe installée sur les concessions. Il est demandé si un courrier pourrait être adressée à la Ville de Lyon pour la sensibiliser.

J.-P. Ehrmann signale qu'il faudrait se référer au règlement du cimetière.

C. J. Buisson ajoute que la seule interdiction du propriétaire de la concession concernant le monument érigé est l'atteinte à la décence. Les concessions étant privées, les communes ne peuvent intervenir dans le choix des matériaux et formes.

Les membres souhaitent consulter la commission de façon plus générale quant à la marche à suivre.

- L'association est en train de créer un site internet spécifique à l'ancien cimetière de Vénissieux. L'idée a germé suite au premier confinement et au *Printemps des cimetières* "virtuel" de 2020. On y retrouvera les visites guidées passées et à venir. Lors du *Printemps des cimetières* 2021, l'association avait proposé une visite libre avec la possibilité de scanner des QR codes apposées sur des tombes pour accéder à des informations sur la tombe en question. Toutes les informations rassemblées sur ce site sont issues d'Internet (Archives numérisées, bases de données militaires, Geneanet, journaux anciens, ...) ou de livres. La question est de savoir s'il faut l'autorisation des familles pour diffuser ce type de renseignements, les photos des tombes, ...

Concernant les informations issues des archives, S. Koprivnik indique que les données des archives publiques, type archives municipales ou départementales, peuvent être utilisées si les sources sont bien mentionnées, selon les critères indiqués, et si le délai de communicabilité est passé. Pour les archives privées, il faut une autorisation.

A. Thevenon ajoute que, pour les photos, il est admis de façon générale qu'il est préférable de ne pas diffuser des clichés avec des noms visibles, sauf exception (personnalités publiques par exemple).

- Enfin, l'association signale deux tombes remarquables du cimetière de Vénissieux : la tombe d'Emile Vilaplana, cadraniste dont la tombe est un modèle déposé en forme de cadran solaire et qui a fait la Une d'un journal spécialisé dans l'art funéraire ; la tombe d'Eugène Maréchal, fondateur des toiles cirées et de l'usine Vénilia. Sa tombe est l'œuvre de Charles Roux Meulien, un célèbre architecte qui a notamment fait une partie de la tour métallique de Fourvière et une quarantaine de constructions sur Lyon et les alentours. Pas moins de 6 ou 7 types différents de pierres sont utilisés pour cette sépulture monumentale.

V. Belle remarque que la tombe de Vilaplana est en effet très intéressante.

C. J. Buisson signale la publication d'une brochure, distribuée gratuitement lors de ses visites, et la recherche d'un éditeur pour un ouvrage sur les femmes du VIème arrondissement de Lyon. Elle demande aux membres des contacts.

J. Loupforest indique que l'association des Amis du Vieux Thoissey édite elle-même ses ouvrages, avec l'aide du Département et des communes concernées.

S. Koprivnik informe les membres que le mémorial a entamé une action de médiation auprès des détenus de la prison de Corbas autour de la nécropole du Tata sénégalais.

N. Prost attire l'attention des membres sur les tombes de prêtres, qui dépendent parfois de concessions privées ou de concessions administrées par les diocèses. Cela peut poser des problèmes pour leur entretien. V. Belle demande si les diocèses participent à la restauration de ces tombes.

N. Prost indique que souvent un accord est passé avec la commune pour leur entretien et leur restauration, si besoin.

V. Belle signale la mise en ligne d'un dossier sur le cimetière Saint-Denis de Villefranche-sur-Saône sur le site de l'Inventaire. Ce sujet devait faire l'objet d'une conférence à l'Académie des Beaux-Arts, annulée en 2020 et 2021. [A consulter ici](#).

La réunion se termine à 16 h 30.